



Taxe fonciere dûe? clause abusive, questions

Par Visiteur

Bonjour

Est-il normal que la propriétaire me reclame le montant de la taxe fonciere? Ne serait-ce pas une clause abusive?
J'ai un magasin d'informatique.

Merci de votre reponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

Est-il normal que la propriétaire me reclame le montant de la taxe fonciere? Ne serait-ce pas une clause abusive?
J'ai un magasin d'informatique.

Dans le cadre d'un bail commercial ou d'un bail professionnel, le bailleur peut tout à fait mettre à la charge du locataire le paiement de la taxe foncière, c'est même une pratique très courante compte tenu des prérogatives importantes qui sont accordés au locataire commercial.

Il n'y que dans le bail d'habitation, tel que régi par loi du 6 juillet 1989, que la loi considère comme abusive la clause consistant à mettre à la charge du locataire le paiement de la taxe foncière.

Toutefois, pour être valable, cela doit être explicitement prévu par votre bail commercial. Si votre bail ne prévoit pas que vous devrez assumer le paiement de la taxe foncière alors vous n'avez pas à la payer.

Très cordialement.